

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DES BOUCHES-DU RHONE**

Direction de la Vie Locale
Service des communes
139 41

**RÉUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 14 DECEMBRE 2018
SOUS LA PRÉSIDENTE DE MME MARTINE VASSAL
RAPPORTEUR(S) : MME MARTINE VASSAL**

**OBJET : Commune de Puyloubier - Contrat Départemental de Développement et
d'Aménagement 2015/2019 - Tranche 2018.**

Madame la Présidente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône soumet à la Commission permanente le rapport suivant :

Le présent rapport a pour objet de soumettre à votre appréciation le programme de travaux envisagé par la commune de Puyloubier pour la tranche 2018 du contrat départemental de développement et d'aménagement 2015/2019, faisant apparaître des modifications par rapport aux prévisions votées lors de la tranche 2017.

Ces modifications sont sans incidence financière sur l'économie générale du contrat, conformément à l'annexe 1.

▪ PROGRAMME DE VOIRIE

La commune poursuit son programme d'amélioration de ses voies, en particulier des chemins ruraux. Ces travaux sont effectués par tranches successives afin de pouvoir intervenir simultanément dans les multiples secteurs de l'emprise communale.

Les travaux prévus sur la tranche 2018 concernent : les chemins de la Colle, de Saint-Pancrace, des moulins, de Fond d'Avène ; l'avenue Cézanne RD 17, l'avenue des Fourches, l'avenue des Ecoles ; l'aire de lavage des services techniques.

Le montant du programme de voirie, prévu de 2015 à 2019, est estimé à 868.208 €HT dont 163.935 €HT au titre de la tranche 2018.

Pour la tranche 2018 de ce projet, la commune pourrait bénéficier d'une subvention de 22.551 € de la Métropole Aix-Marseille-Provence, et du Département de 18.432 € dans le cadre du dispositif d'aide au développement de la Provence rurale.

La subvention départementale pourrait être fixée à 390.694 € dont 73.771 € pour la tranche 2018.

▪ AMENAGEMENT D'ESPACES PUBLICS

La commune poursuit son programme d'aménagement de ses espaces publics qui participe à l'amélioration du cadre de vie villageois.

Pour la tranche 2018, les travaux vont concerner la réalisation d'un parcours de santé sur l'esplanade des Vertus, le parvis de la salle des Vertus, l'aménagement du parking de l'avenue du 8 mai 1945, la restauration de restanques à proximité du réservoir d'eau potable. Par ailleurs, les abords du cabinet médical seront traités afin d'aménager un cheminement piétons et Personnes à Mobilité Réduite entre le parking et le cabinet.

Le montant du programme d'aménagement d'espaces publics, prévu de 2015 à 2019 est estimé à 1.081.465 €HT dont 207.875 €HT au titre de la tranche 2018.

Pour la tranche 2018 de ce projet, la commune pourrait bénéficier d'une subvention de 51.968 € de la Métropole Aix-Marseille-Provence.

La subvention départementale pourrait être fixée à 486.659 € dont 93.544 € pour la tranche 2018.

- REHABILITATION DU CENTRE ANCIEN

Le centre ancien de la commune fait l'objet d'un programme d'envergure pour sa réhabilitation.

En 2018 les travaux vont concerner la réhabilitation de l'impasse des Genêts, la traverse du Chemin neuf, la mise en valeur et mise en lumière de l'ancien lavoir, la rénovation et la mise en lumière des fontaines des places de la République et Damase Malet.

Le montant du programme de réhabilitation du centre ancien, prévu de 2015 à 2019 est estimé à 922.683 €HT dont 147.358 €HT au titre de la tranche 2018.

Pour la tranche 2018 de ce projet, la commune pourrait bénéficier d'une subvention de 36.839 € de la Métropole Aix-Marseille-Provence.

La subvention départementale pourrait être fixée à 415.207 € dont 66.311 € pour la tranche 2018.

- RENOVATION DES BATIMENTS COMMUNAUX

La commune poursuit son projet d'agrandissement de la salle des Vertus, salle de spectacles municipale qui offre une programmation culturelle très suivie par les villageois. Une extension est en cours de réalisation dans le prolongement de l'entrée actuelle, ce qui permettra d'améliorer l'accueil et l'attente des spectateurs.

Par ailleurs, le projet de réalisation d'un cabinet médical, initié lors de la tranche 2016 du présent contrat, se poursuit. Un médecin et un masseur-kinésithérapeute s'installeront dans ce nouvel équipement, qui sera situé à proximité des écoles, en entrée de village.

Le montant du programme de rénovation des bâtiments communaux, prévu de 2015 à 2019 est estimé à 824.116 €HT dont 215.000 €HT pour la tranche 2018.

Pour la tranche 2018 de ce projet, la commune pourrait bénéficier d'une subvention de 53.750 € de la Métropole Aix-Marseille-Provence.

La subvention départementale pourrait être fixée à 370.852 € dont 96.750 € pour la tranche 2018.

- CONSERVATION DU PATRIMOINE

La commune s'est engagée dans la restauration de l'ancienne église du village dans l'objectif, à terme, de créer un espace culturel. Après la démolition du clocher en 1952 et sa reconstruction à l'identique en 2016, à partir de photos et cartes postales anciennes, des travaux ont également permis de restaurer l'escalier latéral, les façades sud et est, ainsi que les murs intérieurs.

Au terme d'une étude conduite avec le Grand Site Sainte-Victoire, la commune envisage la restauration de la couverture de l'édifice afin de le préserver et aussi de permettre de futurs aménagements intérieurs.

Le montant du programme de conservation du patrimoine, prévu de 2015 à 2019 est estimé à 482.239 €HT dont 336.704 €HT pour la tranche 2018.

Pour la tranche 2018 de ce projet, la commune pourrait bénéficier d'une subvention de 84.176 € de la Métropole Aix-Marseille-Provence.

La subvention départementale pourrait être fixée à 217.008 € dont 151.517 € pour la tranche 2018.

- ENFOUISSEMENT DES RESEAUX

La commune poursuit son programme de suppression des réseaux aériens électriques et téléphoniques. Après avoir procédé à l'enfouissement des réseaux aériens dans les zones urbanisées, la commune envisage d'étendre l'opération sur les secteurs agricoles.

Pour la tranche 2018, les travaux concerneront les secteurs du logis de la Colle, de la RD 57 b, RD 57d et RD 12.

Le montant des travaux d'enfouissement des réseaux, prévus de 2016 à 2019 est estimé à 1.119.435 €HT dont 519.707 €HT au titre de la tranche 2018.

Pour la tranche 2018 de ce projet, la commune pourrait bénéficier d'une subvention de 129.927 € de la Métropole Aix-Marseille-Provence.

La subvention départementale pourrait être fixée à 503.745 € dont 233.868 € pour la tranche 2018.

- REALISATION ET RENOVATION DE LOGEMENTS COMMUNAUX

Dans le cadre de sa politique de l'habitat, la commune prévoit de rénover plusieurs logements communaux : réfection de toiture et étanchéité de deux logements situés avenue Pierre Margalet et traverse du chemin neuf ; rénovation de la cuisine et des sanitaires d'un logement situé sur la Grand Rue.

Le montant des travaux prévus de 2016 à 2018, est estimé à 348.087 €HT, dont 47.804 €HT au titre de la tranche 2018.

Pour la tranche 2018 de ce projet, la commune pourrait bénéficier d'une subvention de 13.146 € de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence.

La subvention départementale pourrait être fixée à 156.640 € dont 21.512 € pour la tranche 2018.

- AMENAGEMENTS DU PARC DES SPORTS

Dans le cadre de sa politique de modernisation des équipements sportifs, la commune poursuit les travaux d'amélioration et d'extension du parc des sports. Cet équipement est à la disposition des habitants de la commune de façon permanente.

Pour 2018, la deuxième phase des travaux d'agrandissement du plateau sportif va être conduite avec la réalisation des murs de soutènement de l'espace musculation et de la plateforme du city-stade. Un éclairage par projecteurs led sera également mis en place.

Le montant de l'opération, prévue de 2017 à 2018, est estimé à 340.090 €HT, dont 136.355 €HT au titre de la tranche 2018.

Pour la tranche 2018 de ce projet, la commune pourrait bénéficier d'une subvention de 37.497 € de la Métropole Aix-Marseille-Provence.

La subvention départementale pourrait être fixée à 153.040 € dont 61.360 € pour la tranche 2018.

---oOo---

Ainsi, le montant total des travaux de la tranche 2018 de ce contrat 2015/2019 s'élève à 1.774.738 €HT. La participation globale du Département des Bouches-du-Rhône pourrait être fixée à 798.633 € pour la tranche 2018, conformément à l'annexe 1 du rapport qui présente également l'échéancier actualisé.

Ce rapport est sans incidence financière. L'engagement comptable de cette opération a déjà été effectué au chapitre 204 sur l'autorisation de programme 2015-10127U en application de la délibération n° 99 du 2 octobre 2015.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer à la commission permanente de prendre la délibération ci-après.

Signé
La Présidente du Conseil départemental

Martine VASSAL